

## De la répulsion exercée par le mouton sur les puces

Par P. DELANOË

J'ai, dans une précédente communication, attiré l'attention sur la propriété pulicide de la toison des moutons. Les puces qui s'aventurent dans la laine d'un mouton y trouvent la mort car le suint les tue. Et c'est pour ce motif que les moutons sont totalement dépourvus de puces.

Je désire aujourd'hui attirer l'attention sur une autre propriété du mouton à l'égard des puces, sur ce fait qu'il les fait fuir et les éloigne. Dans la nature c'est même l'action capitale qui s'exerce. Voilà pourquoi le nombre de puces mortes que j'ai rencontrées dans les toisons a toujours été limité. Soit par instinct de conservation, soit parce que l'odeur du suint les incommode, les puces éprouvent une véritable répugnance à grimper sur le mouton et quand cet animal s'approche d'elles elles s'en vont.

J'ai eu une illustration très nette de ce que j'avance l'été dernier à Oualidia, ancien port portugais, situé à 80 kilomètres au sud de Mazagan (Maroc). C'était au mois d'août, en pleine chaleur. Je fus avisé par M. Ormières, colon à Oualidia, que sa porcherie et sa maison d'habitation étaient envahies par une quantité extraordinaire de puces. Je me rendis sur les lieux et je constatais que la ferme de M. Ormières présentait une disposition des plus intéressantes. C'était un vaste enclos en pierres sèches divisé en trois compartiments également séparés les uns des autres par des murailles en pierres sèches. Dans le compartiment du fond étaient les porcs, dans le compartiment du milieu les moutons, enfin dans le premier compartiment il y avait les écuries et la maison d'habitation. Or, tandis que les puces grouillaient en quantités invraisemblables dans le compartiment des porcs et qu'elles étaient très nombreuses dans la maison d'habitation, elles étaient pour ainsi dire inexistantes dans le compartiment du milieu réservé aux moutons. Et cependant, chaque matin et chaque soir tout le troupeau de porcs avait à traverser ce compartiment, soit pour se rendre aux

champs, soit pour rentrer au logis ; toute la journée, des travailleurs, des chiens allaient et venaient dans l'enclos et c'est même de la sorte que la maison d'habitation du propriétaire était chaque jour contaminée par de nouveaux apports de puces. Comment se faisait-il donc que celles-ci étaient absentes du compartiment des moutons ? Étaient-elles détruites par les toisons ou simplement mises en fuite ? Je rencontrais si peu de puces mortes dans les toisons que j'eus la conviction que l'extrême rareté des puces dans le compartiment des moutons tenait lieu à ce que les moutons les faisaient fuir.

Une expérience très simple devait me renseigner tout à fait à cet égard ? Un jour de septembre, en plein midi, je fis revenir des champs les moutons. A ce moment le soleil dardait ses plus chauds rayons. Les puces, dans le compartiment des porcs, pour fuir l'ardeur solaire, s'étaient toutes réfugiées dans les loges couvertes où se tiennent les animaux par mauvais temps. Elles grouillaient là en quantités invraisemblables. Il me suffisait de m'approcher d'une des loges pour avoir mon pantalon couvert de puces. Immédiatement, elles sautaient sur moi par centaines. Je fis alors pénétrer des moutons dans les loges et j'eus la surprise de constater qu'à peine quelques puces consentaient à grimper le long des pattes. La plupart sautaient vivement sur le sol, comme incommodées par la présence du mouton mais refusaient de monter dans la toison. Manifestement le mouton écartait les puces. Et c'est même pour ce motif que dans ma Note intitulée « le mouton piège à puces » (1), j'ai recommandé de faire jeûner les puces pour utiliser avec succès le mouton comme piège. Il semblerait que la faim fait perdre à la puce sa prudence habituelle et l'amène à grimper sur le mouton.

La conclusion pratique qui se dégage de ces observations est qu'il y a lieu d'essayer chez l'homme l'action du suint appliqué en frictions. Il est possible que cette substance écarte les puces de l'homme. Et c'est ce que je me propose d'entreprendre lors d'un prochain été au Maroc.

(1) Ce *Bulletin*, séance du 14 juin 1922, p. 416.